

- Feuilles T4 et relevés 1 (revenu d'emploi)
- Prestations d'assurance emploi (T4E)
- Revenu de placement (T5 et T3)
- Intérêts, dividendes, fonds commun de placement (T3/RL-16, T5/RL-3, T5008/RL-18)
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (T2202A)
- Prestations de sécurité de la vieillesse et du RPC/RRQ (T4A(OAS), T4A(P)/RL-2)
- Autres pensions et rentes (T4A/RL-2)
- Prestations d'assistance sociale (T5007/RL-5)
- Indemnités pour accidents du travail (T5007/RL-5)
- Relevé 31 (Si vous êtes locataire, votre propriétaire vous le remettra, ce relevé vous permet d'obtenir la composante logement du crédit de solidarité du Québec si vous êtes admissible)
- Tous les autres feuillets et relevés

REÇUS

- Avis de cotisation "fédéral et provincial" de l'an dernier (IMPORTANT).
- Retraits de REER ou FEER (T4RSP et T4RIF).
- Tout autre feuillet justifiant un revenu.
- Gain ou perte en capital.
- Pension alimentaire reçue. Au profit de l'ex-conjoint
- Pension alimentaire payée. Au profit de l'ex-conjoint
- Reçus de frais de garde (ainsi que Relevé 24 et Relevé 30).
- Contribution à votre REER.
- Reçus de dons de charité.
- Frais médicaux
- Copie des acomptes provisionnels "fédéral et provincial" payés durant l'année.
- Frais de scolarité (T2202).
- Montant pour personnes handicapées. (certificat médical)
- Intérêts payés sur un prêt étudiant.
- Intérêts et frais financiers payés dans le but de générer un revenu (ex: prêt levier financier).
- Contributions politiques (parti fédéral ou municipal ; non admissible pour parti politique provincial).
- Programme d'activités physiques et artistiques des enfants (enfants de moins de 16 ans).
- Cotisations syndicales et professionnelles.
- Si vous êtes un pompier volontaire un crédit d'impôts vous attend.
- Relevé 19 ; si vous avez reçu un paiement anticipé de Revenu Québec pour les frais de garde ou prime au travail.
- Un chèque spécimen si votre compte bancaire a changé depuis l'an passé.
- Si vous payez une pension alimentaire pour un enfant (que la pension soit déductible ou non), vous ne pouvez pas prendre ce même enfant à votre charge. Il est important de le préciser.
- Si vous détenez des biens étrangers dont le coût est de plus de 100,000 \$; il est important de le mentionner, car vous devrez remplir le formulaire T1135.
- Si vous avez 65 ans, possédez une résidence principale depuis 15 ans et plus, et que votre revenu familial est de moins de 50,000 \$, vous pourriez avoir reçu une lettre de votre ville si vous avez subi une augmentation de taxes de plus de 13.56 %. Vous pourriez avoir droit à un crédit supplémentaire à cet effet.
- Si vous avez vendu votre résidence principale depuis le 1 janvier 2016, vous devez le mentionner. Bien que non imposable, vous devez déclarer la vente de celle-ci dans votre déclaration de revenu.
- Revenu de location** : Total des revenus de location, dépenses admissible d'entretien et réparation, compte de taxes municipale, scolaire, assurance du bâtiment, facture de chauffage et Hydro-Québec (si applicable). Frais inhérent au déplacement automobile admissible.

AIDE-MÉMOIRE TRAVAILLEURS AUTONOMES

- J'ai une entreprise enregistrée au Registraire des entreprises
- No d'entreprise _____
- Je désire faire la mise à jour annuelle de mon entreprise sur mon rapport d'impôt
- Je désire faire la mise à jour moi-même sur le site du Registre des entreprises
- Je suis inscrit au Fichier TPS/TVQ
 - No TPS _____
 - No TVQ _____

- Total de vos revenus d'entreprise
- Dépenses admissibles pour gagner un revenu d'entreprise
 - Fournitures de bureau
 - Publicité, promotion, hébergement web
 - Logiciel
 - Repas d'affaire et cadeaux
 - Équipement de bureau et informatique
 - Frais d'adhésion, frais bancaire, frais comptable, frais d'intérêt (carte de crédit)
 - Achat de fournitures
 - Facture des sous-contractants payés (honoraires professionnels)
 - Assurances professionnelles
 - Reçu pour loyer payé
 - Achat divers
 - blablabla

- Bureau à domicile (% occupé)
 - Intérêt hypothécaire ou loyer payé
 - Taxes municipales et scolaire
 - Entretien et réparation
 - Service public (Hydro-Québec, Energir)
 - Téléphone fixe
 - Internet, cellulaire
 - Assurance habitation

- Frais de véhicule moteur
- Voiture acheté ou loué _____ Marque, Modèle, Année : _____
 - Intérêt sur prêt ou location
 - Kilométrage en début et fin d'année
 - Registre des déplacements
 - Factures d'essence, d'entretien et réparations
 - Permis de conduire, immatriculation, assurance
 - Apportez les déclarations de l'an passé pour l'amortissement du véhicule

NOTE IMPORTANTE : _____
